

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 23 FÉVRIER 2021 À 18 H 30**

Le conseil de la Municipalité de Fossambault-sur-le-Lac siège en séance extraordinaire ce 23 février 2021, à huis clos, au Centre communautaire Desjardins, en raison d'un arrêté ministériel du gouvernement provincial lié à la pandémie de la COVID-19.

Sont présents : Monsieur Jean Perron, maire

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Pierre Hallé, district n° 1

Jim O'Brien, district n° 2

Michael Tuppert, district n° 3

Hélène Thibault, district n° 4

Emmanuelle Roy, district n° 5

Marcel Gaumond, district n° 6

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier
Madame Linda Déchène, secrétaire de direction et greffière adjointe

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 18 h 30.

1. CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

2. ORDRE DU JOUR

2.1. Adoption de l'ordre du jour

3. AFFAIRES COURANTES

3.1. Approbation et autorisation de signature relative à la création d'une patrouille nautique intermunicipale

3.2. Demande d'aide financière pour le projet de construction d'une nouvelle bibliothèque déposée dans le cadre du Programme Aide au développement des infrastructures culturelles du ministère de la Culture et des Communications

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général et greffier fait un rapport verbal à l'effet que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux et qu'elle est tenue selon la loi.

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien

APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour en reportant le point « **3.1 Approbation et autorisation de signature relative à la création d'une patrouille nautique intermunicipale** » à une séance ultérieure.

41-02-2021

3. AFFAIRES COURANTES

3.1 Approbation et autorisation de signature relative à la création d'une patrouille nautique intermunicipale

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

42-02-2021 3.2 Demande d'aide financière pour le projet de construction d'une nouvelle bibliothèque déposée dans le cadre du Programme Aide au développement des infrastructures culturelles du ministère de la Culture et des Communications

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite réaliser le projet de construction d'une nouvelle bibliothèque estimé à 2 104 278 \$, incluant la portion non remboursée des taxes;

ATTENDU QUE le ministère dispose d'un programme d'aide financière;

ATTENDU QUE la bibliothèque offre présentement 5 heures d'ouverture par semaine et que les lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec mentionnent un minimum de 19 heures d'ouverture par semaine, pour atteindre le niveau « bon », et que l'atteinte de ce niveau est requise lors d'un projet de présentation d'une bonification de l'offre de service en bibliothèque;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumond
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De déposer une demande d'aide financière de 539 700 \$ dans le cadre du Programme Aide au développement des infrastructures culturelles pour la réalisation du projet de construction d'une nouvelle bibliothèque;

De mandater monsieur Jacques Arsenault, directeur général, à signer toute documentation officielle, incluant la convention d'aide financière à intervenir;

De hausser le nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire de la bibliothèque à 19 heures par semaine dès la fin du projet;

D'assumer une part estimée à un minimum de 1 564 578 \$ dans la réalisation du projet;

D'assumer le financement ou d'en trouver une source ne provenant ni directement, ni indirectement du gouvernement du Québec ou de celui du Canada, le cas échéant, pour l'ensemble des coûts non admissibles, incluant tout dépassement des coûts éventuels;

D'assumer toute hausse du budget de fonctionnement de l'infrastructure culturelle générée par le projet.

Cette résolution abroge la résolution numéro 37-02-2021 adoptée le 9 février 2021.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

À 18 h 39, les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, reçues par courriel.

Aucune question n'a été reçue.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

43-02-2021 L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 18 h 40.

Jean Perron, maire

Jacques Arsenault, greffier
CRHA